



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 70422

Texte de la question

M. Alain Suguenot interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le devenir de la ligne Metz-Nancy-Neufchâteau-Lyon. Dans le cadre de l'évolution des dessertes ferroviaires nationales entre la Lorraine et le sud-est, la SNCF a indiqué que plusieurs trains Corail seront remplacés par des TGV. Cette réorganisation modifiera considérablement les possibilités de déplacements régionaux et interrégionaux depuis la gare de Neufchâteau. En effet, la suppression de trains Corail réduit les possibilités de trajets entre Nancy et Neufchâteau, Nancy et Metz, Nancy-Neufchâteau et Dijon. Ces suppressions concernent à la fois des trajets en semaine et en week-end et pénalisent un certain nombre de voyageurs. La SNCF avance des raisons comptables pour justifier cette réorganisation ; le nombre de voyageurs ne serait en effet pas suffisant. Cela remettrait en cause le principe selon lequel tout habitant, quel que soit l'endroit où il habite, doit pouvoir se déplacer. En effet, il lui semble que cette mission de service public doit être garantie. Il lui demande donc s'il compte s'engager à maintenir une organisation de transport en train permettant aux populations de ce secteur de pouvoir se déplacer et quels sont les choix qui seront faits en la matière.

Texte de la réponse

Les modifications apportées au service annuel 2010 par la SNCF sur certaines dessertes entre la Lorraine et le sud-est de la France visent à développer l'offre grandes lignes en remplaçant les trains Corail par des TGV. Dans ce cadre, la SNCF a transformé un aller-retour en train Corail entre Metz et Lyon en un aller-retour TGV reliant Metz à Montpellier en passant par Lyon. L'horaire de départ du TGV entre Metz et Lyon correspond mieux aux besoins de la clientèle, car il est plus matinal que celui du train Corail et permet une arrivée à la mi-journée à Lyon. En outre, le prolongement de la liaison vers le sud permet aux clients de bénéficier d'une desserte quotidienne vers le Languedoc, avec un temps de parcours considérablement diminué. Le nouvel aller-retour TGV s'arrête en gare de Neufchâteau, et les utilisateurs de la gare de Neufchâteau conservent, par ailleurs, la possibilité d'utiliser le train Corail qui continue de circuler au départ de la Lorraine le soir et au départ de Lyon le matin. Plus généralement, afin d'assurer la pérennité des liaisons Corail, le Gouvernement a décidé d'étudier un dispositif qui permettrait à la SNCF d'exploiter certaines lignes déficitaires (Corail, Intercités, trains de nuit) dans des conditions économiques favorables. Un audit, dont les résultats devraient être connus à la fin du premier semestre 2010, a été lancé à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70422

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 2010, page 1037

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3738